

Décidé à Nantes
Le 10 Janvier
1952
49

domicilié à la Croix de Missillac, voisin de l'enfant.
Lecture faite du présent acte aux comparant et témoins, nous l'avons signé, avec le comparant, les témoins
ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, ledits jour, mois et an.

Henri Rimbaut
H. Rimbaut

N° 19.
Jean-Marie
Auguste-Jacques
Marie.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le six du mois de Mars, à trois heures de soir
par-devant nous *Henri Rimbaut*, *de Point délégué* officier de l'état-civil de la commune
de Missillac, canton de Saint-Gildas-des-Bois, arrondissement de Saint-Nazaire, département de la Loire-Inférieure,
a comparu: *Jean-Marie Penanno* âgé de *trente*
ans, *Jourmalin* domicilié à *la Béchetais* en cette commune, le quel nous a présenté un enfant
du sexe *Masculin*, né le six du mois de Mars de la présente année, à deux heures
des matin, de lui déclarant en sa demeure.
et de *Jeanne-Marie Chaud* âgée de *trente* ans, *Jourmaline*
domiciliée aussi à *la Béchetais* son épouse, et auquel il a été donné les prénoms de *Auguste-*

Jacques-Marie
Ces présentations et déclarations ont été faites en présence de *Jean Guirard* âgé de
soixante-deux ans, *cultivateur* domicilié à *la Béchetais*, voisin
et de *Jean Noblet* âgé de *vingt-neuf* ans, *cultivateur*
domicilié aussi à *la Béchetais*, voisin de l'enfant.

Lecture faite du présent acte aux comparant et témoins, nous l'avons signé, en leur présence, aucun d'eux
n'ayant su le faire, de ce enquis, ledits jour, mois et an.

H. Rimbaut
H. Rimbaut

N° 20.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le six du mois de Mars, à une heure de soir